

Dans l'actualité - 26 janvier 2026

- [Les précédents textes](#)

Infos-Patients Prescrire. Participer au dépistage du cancer du col de l'utérus

La vasectomie est une contraception efficace, permanente et irréversible pour les hommes qui ne souhaitent pas ou plus avoir d'enfant.

- Le cancer du col de l'utérus est principalement dû à une infection persistante par certains papillomavirus, des virus couramment transmis lors de rapports sexuels.
- Le dépistage vise à repérer tôt des cancers du col de l'utérus, en détectant des anomalies des cellules du col de l'utérus qui pourraient se transformer en cancer, ou en détectant la présence de certains papillomavirus au niveau du col de l'utérus (test dit HPV-HR). Selon les cas, un traitement ou un suivi rapproché est alors proposé.
- Le dépistage organisé a une utilité prouvée pour les femmes de 25 à 65 ans, même celles sans risque particulier de cancer du col de l'utérus. Il concerne aussi les femmes ayant reçu un vaccin papillomavirus, qui ne protège pas contre tous les papillomavirus.

Un prélèvement gynécologique

- En général, la femme est installée en position gynécologique c'est-à-dire les jambes écartées, ou bien en position "à l'anglaise" sur le côté avec les jambes pliées, pour permettre l'insertion d'un spéculum dans le vagin afin de voir le col de l'utérus. Le prélèvement est réalisé en frottant doucement une petite brosse au niveau du col de l'utérus. Cet acte prend quelques minutes. Le prélèvement n'est pas douloureux, mais certaines femmes ressentent un inconfort, une douleur à l'insertion du spéculum.
- Ces prélèvements sont examinés au laboratoire pour examen des cellules au microscope ou pour recherche de papillomavirus par un test dit HPV-HR.
- En cas d'anomalie, une colposcopie (examen du col de l'utérus au moyen d'une loupe) est proposée afin de prélever de petits fragments du col de l'utérus pour examen approfondi (biopsie).

Les modalités de dépistage sont différentes selon l'âge

- **Avant l'âge de 25 ans : pas de dépistage systématique.** Chez les femmes jeunes, les infections par papillomavirus sont le plus souvent transitoires. Toutefois, des rapports sexuels précoces peuvent justifier de débuter le dépistage un peu plus tôt.
- **De 25 à 30 ans : deux prélèvements à 1 an d'écart, puis en l'absence d'anomalie 3 ans après.** Un examen des cellules est d'abord effectué sur chaque prélèvement. En cas d'anomalie, un test HPV-HR est réalisé sans nécessiter de nouveau prélèvement. Selon les résultats, une colposcopie est proposée.

- **De 30 à 65 ans : Un prélèvement tous les 5 ans** en l'absence d'anomalie. Chez les femmes entre 30 et 65 ans, le test HPV-HR est le plus utile pour dépister des cancers du col de l'utérus. Les femmes qui le souhaitent peuvent faire le prélèvement elles-mêmes à domicile à l'aide d'un kit d'autoprélèvement, afin de l'envoyer au laboratoire. Quand le test détecte des papillomavirus, un examen des cellules est effectué et une colposcopie est parfois proposée en complément. À partir de 30 ans, un premier test est réalisé 3 ans après le prélèvement précédent s'il était sans anomalie. Chez les femmes âgées de 40 ans ou plus, un intervalle de 10 ans entre 2 prélèvements (au lieu de 5 ans) est acceptable quand le test précédent n'a pas détecté de papillomavirus, car le risque de lésions graves est très faible dans cette situation.

- **Après 65 ans : arrêt du dépistage organisé.** On connaît mal l'intérêt d'un dépistage systématique chez ces femmes quand aucune anomalie n'a été détectée auparavant.

Un dépistage utile mais qui entraîne parfois des examens voire des traitements sans intérêt

- Ce dépistage organisé permet de réduire la fréquence des formes graves de cancers du col de l'utérus.
- Ce dépistage a pour inconvénient de détecter des papillomavirus présents de façon transitoire et qui n'auraient pas causé de cancer. Cela entraîne parfois des colposcopies et des biopsies inutiles, inquiétant la femme à tort. Parfois, il est à l'origine d'un traitement inutile du col de l'utérus, en raison de la découverte d'anomalies qui auraient disparu spontanément. Ces inconvénients ne remettent pas en jeu l'intérêt du dépistage.

©Prescrire

Cette fiche Infos-Patients Prescrire est disponible [ICI](#), prête à être reproduite, adaptée et commentée.

Sources • "[Dépistage des cancers du col de l'utérus](#)" *Rev Prescrire* 2021 ; 41 (449) : 192-195.
